

*Paix et sécurité mondiales*

Il n'a pas remis en cause les intentions du premier ministre d'améliorer la qualité et la quantité des recherches et des renseignements sur les questions de la paix et de la sécurité. Il estimait que cela venait à un moment où tous les Canadiens recherchent des solutions réalistes et imaginatives au périlleux état de la sécurité internationale que nous connaissons tous trop bien. En créant un nouvel institut, on doit s'employer à faire en sorte que la recherche soit effectuée de la meilleure manière possible et que la paix et la sécurité ne deviendront pas l'exclusivité d'un point de vue politique, d'un parti ou d'une perspective.

On ne saurait qu'encourager et promouvoir le pluralisme sur le plan des idées et de la recherche. Toutefois, ce pluralisme doit être à la fois réel et permanent. Il faut s'assurer que la recherche et l'information publiques ne soient pas compromises par les courants politiques dominants et que la recherche canadienne faite ailleurs dans le pays ne soit pas déformée pour s'adapter à ces courants. Cela signifie également que si le gouvernement veut réellement encourager tous les efforts de recherche et d'information valables, il faut éviter qu'un établissement nouvellement créé ne risque d'étouffer ces efforts par inadvertance ou autrement.

Voici les domaines qui ont intéressé spécialement le chef de l'opposition. Il y a eu tout d'abord la question du financement. Le premier ministre a proposé que ce nouvel institut soit en mesure de recueillir des fonds auprès de sources non gouvernementales. Nous n'avons pas la moindre idée pourquoi il voudrait qu'il en soit ainsi. Nous connaissons beaucoup d'autres organismes canadiens de recherche et d'information qui sont tributaires, bien plus que cet institut qu'on propose de créer, de la générosité des Canadiens, des fondations, des sociétés et autres organisations du genre. Ces fonds ne sont pas inépuisables, surtout lorsqu'il s'agit d'un domaine dans lequel les organismes accordant des fonds évitent de subventionner des causes controversées que l'on a fort peu l'habitude d'épouser officiellement.

Si, en permettant à ce nouvel organisme de solliciter des fonds ailleurs que dans le secteur public, nous privons les autres organismes plus vulnérables: de deux choses l'une. Ces institutions ou groupes pourraient manquer sérieusement de fonds, ou alors leur activité dans le domaine de la recherche risque d'être dirigée et organisée par l'intermédiaire d'un organisme quasi-gouvernemental. Je ne crois pas que le gouvernement ait l'intention de créer un office de commercialisation de la paix. Le chef de l'opposition se préoccupait particulièrement des conséquences que les fonds provenant du secteur privé entraîneraient pour des institutions comme l'Institut des études stratégiques du Canada à Toronto, le Centre for Conflict Studies de Fredericton, le Centre des études stratégiques de l'Université d'Alberta, le programme des études stratégiques de l'Université de Calgary, le programme de recherche sur les études stratégiques de l'Université de York, le Centre canadien pour le contrôle de l'armement et le désarmement à Ottawa, le Centre des relations internationales de l'Université Queen's, l'Institut des relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique, l'École Norman Paterson des Affaires internationales de l'Université Carleton, l'Institut de recherche sur la paix de Dundas, le projet «Ploughshares» de Waterloo et l'Association canadienne des Nations Unies.

• (1450)

L'autre disposition du projet de loi C-32 qui inquiète le chef de l'opposition a trait à son conseil d'administration. Ce n'est pas parce que l'administration de cet institut serait nommée par le gouvernement en place que ces questions aussi importantes seraient nécessairement étudiées de façon objective. Les Canadiens auraient beaucoup plus confiance en cet institut si les administrateurs étaient nommés par voie d'un consensus intervenu entre tous les partis représentés, notamment, au sein du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

La question de la publication inquiète en troisième lieu le chef de l'opposition. Parmi les facteurs les plus propres à assurer la qualité et l'indépendance de la recherche, il y a le droit que possède un organisme de recherche, voire l'obligation qui lui est faite, de publier les conclusions auxquelles ses chercheurs ont abouti. Il serait fort dommage que la loi constituant le nouvel institut ne reconnaisse pas formellement ce droit, à l'instar de celle qui établit le Conseil économique du Canada.

Nous devons dissiper à tout prix le spectre de la censure que le gouvernement pourrait exercer envers des résultats d'une recherche comportant des divergences idéologiques ou qui provoquent un désarroi politique. Cependant, ces risques sont décuplés si l'Institut dépend financièrement du gouvernement en place et doit faire rapport à ses mandataires.

Au quatrième rang de ses préoccupations, le chef de l'opposition a placé la question de la responsabilité. Le premier ministre a proposé que le ministre puisse demander au nouvel institut de lui donner des conseils. Il n'y a rien à redire à cela. Mais afin que tous les Canadiens aient accès aux connaissances que va receler cet établissement et en vue d'encourager un débat ouvert et éclairé, le chef de l'opposition officielle croit souhaitable que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale puisse commander des travaux de recherche à l'Institut. Ce serait un gage d'objectivité et d'ouverture.

Notre chef s'interroge aussi à propos du recrutement. Il signale que le principal symptôme du problème que le gouvernement voudrait corriger au moyen de cette mesure tient malheureusement à l'indigence de la recherche qui se fait au Canada en matière de paix et de sécurité, laquelle est sans commune mesure avec celle d'autres pays. Cependant, il est ennuyeux de constater que ce projet de loi pourrait avoir vraisemblablement pour effet de siphonner tous les talents, de priver les universités, les institutions et les associations privées des ressources dont elles profitent actuellement. La rançon de cette centralisation des ressources humaines se fera au prix de la paralysie d'une recherche jusqu'ici sans entraves. Voilà, selon le chef de l'opposition, ce à quoi l'établissement de cet institut risque d'aboutir. Si le gouvernement acceptait de modifier son projet de loi en tenant compte des considérations que le chef de l'opposition a formulées et que j'ai rappelées, il obtiendrait d'excellents résultats. Ces résultats, que j'entends examiner dans un instant, sont analogues aux objectifs du projet de loi, mais leur valeur se trouve considérablement accrue du fait que le nouvel institut éviterait sur le plan constitutionnel les pièges et les problèmes que le chef de l'opposition a signalés et dont j'ai fait état aujourd'hui.